



Département des LANDES

Arrondissement de DAX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice : 15**

**Nombre de conseillers
présents : 13**

**Nombre de conseillers
votants : 13**

**Date de la convocation :
21/10/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le vingt-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SORDE L'ABBAYE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil, sous la présidence de
Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire.

Présents : Mme LABORDE Marie-Françoise, Mme THUILLIER Fabienne, M. CASSIO Michel, M. SAPHORE Didier, M. BAREIT Sébastien, Mme BROUSTICK Marie-Laure, M. DAVID Daniel, M. DEYRES Bruno, M. LABEYRIE Jean-Paul, Mme MAGENDIE Sylvie, M. POUY Gilbert, Mme SAPHORE Isabelle, M. TRESSE Jacques.

Absents excusés : Mme DA ROCHA Céline, M. LAPEYRE Thibault

Mme BROUSTICK Marie-Laure est nommée secrétaire de séance.

2022-027- SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE DU RPI

Madame le Maire rappelle qu'en séance du 7 avril 2022, les subventions aux associations ont été votées pour un montant total de 4 470,00€. L'enveloppe votée au budget est de 5000€, la décision modificative n°1 prévoit une enveloppe à 6000€. Compte tenu des voyages scolaires réalisés en 2022, elle propose d'attribuer une subvention de 550€ à la coopérative scolaire du RPI.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

DECIDE l'attribution de la subvention à la coopérative scolaire.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents- pour extrait certifié conforme

Le Maire,
LABORDE Marie-Françoise

